

## Consultation sur le socle européen des droits sociaux

Les champs marqués d'un \* sont obligatoires.

Bienvenue sur la consultation publique en ligne de la Commission européenne concernant le «pilier européen des droits sociaux».

Nos droits sociaux sont-ils adaptés au 21<sup>e</sup> siècle? Le pilier recensera un certain nombre de principes essentiels, afin de répondre aux défis à relever dans le domaine des politiques sociales et de l'emploi.

Nous souhaitons associer toutes les parties et personnes intéressées à l'élaboration du socle européen des droits sociaux. Nous encourageons donc les citoyens, les partenaires sociaux, les organisations et les autorités publiques à donner leur avis sur ce sujet!

Veuillez soumettre votre contribution ci-après, pour fin 2016 au plus tard.

### I. Identification du participant

---

\* Répondez-vous en tant que particulier ou en tant qu'organisation?

- Particulier
- Organisation

De quel type d'organisation s'agit-il?

- Entreprise
- Organisation de niveau européen
- Organisation de niveau national

**Votre organisation à l'échelle nationale est un(e)**

- ONG
- Syndicat
- Organisation patronale
- Laboratoire d'idées/université
- Administration nationale
- Administration régionale/locale
- Autre

**\* Nom de votre organisation ou institution:**

*500 caractère(s) maximum*

CNAPE (Convention nationale des associations de protection de l'enfant)

**\* Prénom du participant:**

Sophie

**\* Nom du participant:**

Bourgeois

**\* Adresse électronique du participant:**

s.bourgeois@cnape.fr

**\* Adresse postale de votre organisation ou institution:**

*500 caractère(s) maximum*

CNAPE  
118 rue du Château des Rentiers  
75013 Paris

**Pays**

Pour les particuliers: pays de résidence.

Pour les organisations: pays dans lequel l'organisation est établie ou dans lequel se situe son siège.

France

**Numéro d'identification au registre (si votre organisation est inscrite dans le registre de transparence ou si vous l'êtes vous-même):**

Si vous souhaitez vous enregistrer, veuillez consulter la page web suivante pour la marche à suivre: <http://ec.europa.eu/transparencyregister/public/homePage.do?locale=fr#fr>

**\* Votre réponse:**

- peut être publiée avec vos données à caractère personnel** (je consens à la publication de toutes les informations contenues dans ma contribution et je déclare qu'aucune d'entre elles n'est protégée par un droit d'auteur empêchant sa publication);
- peut être publiée de manière anonyme** (je consens à la publication de toutes les informations contenues dans ma contribution à l'exception de mon nom ou du nom de mon organisation et je déclare qu'aucune d'entre elles n'est protégée par un droit d'auteur empêchant sa publication);
- ne peut être publiée et doit rester confidentielle** (la contribution ne sera pas publiée, mais utilisée en interne par la Commission).

## II. Questions pour la consultation

---

La Commission invite toutes les parties intéressées à répondre aux questions figurant dans le questionnaire ci-dessous, de même que toute observation complémentaire au plus tard le 31 décembre 2016. ( Voir aussi [Communication de la Commission «Lancement d'une consultation sur un socle européen des droits sociaux», COM\(2016\) 127 final](#))

### Sur la situation sociale et l'acquis juridique de l'Union européenne

## 1. Selon vous, quels sont les priorités les plus pressantes en matière sociale et d'emploi?

*2000 caractère(s) maximum*

- Combattre la pauvreté des enfants (plus d'un enfant sur 4 vit en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale en Europe, et plus d'un enfant sur 5 en France, selon Eurostat)
- Garantir l'application des traités internationaux relatifs aux droits humains, tels que la Convention internationale des droits de l'enfant, que tous les États membres de l'UE ont ratifié, et la Convention internationale des droits des personnes handicapées
- Assurer le suivi de la mise en oeuvre de la Recommandation de la Commission européenne du 20 février 2013 "Investir dans l'enfance pour briser le cercle vicieux de l'inégalité"
- Investir massivement dans la prévention en direction des enfants, des jeunes et de leur famille
- Développer les espaces d'expression et de participation des enfants et des jeunes à propos des sujets qui les concernent, conformément à l'article 12 de la Convention internationale des droits de l'enfant
- Combattre la pauvreté des jeunes et créer un droit universel pour les jeunes à être accompagnés vers leur autonomie
- Défendre et faciliter le fonctionnement des associations, faciliter leur capacité d'innovation dans l'intérêt des personnes accompagnées

## 2. À quoi pouvons-nous attribuer les différences de situation sur le plan social et de l'emploi en Europe?

*2000 caractère(s) maximum*

## 3. L'acquis de l'UE est-il adapté à la réalité actuelle et l'UE pourrait-t-elle, selon vous, encore l'améliorer?

*2000 caractère(s) maximum*

Le suivi de la mise en oeuvre de la Recommandation de la Commission européenne du 20 février 2013 "Investir dans l'enfance pour briser le cercle vicieux de l'inégalité" devrait être assuré, dans le cadre du processus du Semestre européen d'une part, et dans le cadre d'un nouvel Agenda de l'Union européenne pour les droits de l'enfant d'autre part.

**Sur l'avenir du travail et des systèmes de protection sociale**

**4. Quelles sont, selon vous, les tendances les plus génératrices de changement? [Veuillez en choisir au maximum trois dans la liste ci-dessous]**

*entre 1 et 3 choix*

- Tendances démographiques (par exemple, le vieillissement, la migration)
- Évolution des structures familiales
- Nouvelles compétences exigées
- Mutations technologiques
- Concurrence croissante sur la scène internationale
- Participation des femmes au marché du travail
- Nouvelles formes de travail
- Inégalités
- Autre

Veillez préciser:

L'augmentation de la pauvreté des enfants, ainsi que du nombre de mineurs non accompagnés en Europe, sont deux tendances à impérativement prendre en compte.

**5. Quels seraient les principaux risques et les principales opportunités associés à ces tendances?**

*2000 caractère(s) maximum*

Les principaux risques et opportunités résident dans la nécessité de respecter les droits fondamentaux des personnes et notamment des enfants, pour lesquels les Etats se sont engagés dans le cadre des traités internationaux, notamment la Convention internationale des droits de l'enfant, et la Convention internationale des droits des personnes handicapées.

**6. Y-a-t-il des pratiques, existantes ou émergentes, au niveau politique, institutionnel ou entrepreneurial, que vous recommanderiez comme référence?**

*2000 caractère(s) maximum*

- Au niveau politique : les traités internationaux (Convention internationale des droits de l'enfant, Convention internationale des droits des personnes handicapées) ; la Recommandation de la Commission européenne du 20 février 2013 "Investir dans l'enfance pour briser le cercle vicieux de l'inégalité", qui souligne une approche globale et intégrée de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale des enfants, et la promotion de leur bien-être ; la Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant 2016-2021.  
- Concernant les pratiques inspirantes, nous recommandons le guide de mise en oeuvre de la recommandation susvisée, de l'EU Alliance for investing in children : <http://www.alliance4investinginchildren.eu/wp-content/uploads/2015/03/EU-Alliance-Implementation-Handbook.pdf>.

## Sur le socle européen des droits sociaux

### 7. Êtes-vous d'accord avec l'approche décrite dans la communication pour la mise en place d'un socle européen des droits sociaux?

- Je suis tout à fait d'accord
- Je suis d'accord
- Je ne suis pas d'accord
- Je ne suis pas du tout d'accord

Veillez préciser:

*2000 caractère(s) maximum*

Pour favoriser une approche sociale respectant et promouvant les droits fondamentaux des individus, il est essentiel que la Convention internationale des droits de l'enfant, la Convention internationale des droits des personnes handicapées et les autres traités relatifs aux droits humains servent de base à ce socle européen des droits sociaux. Les principes contenus dans le cadre de la Recommandation de la Commission européenne du 20 février 2013 "Investir dans l'enfance pour briser le cercle vicieux de l'inégalité" doivent être affirmés dans ce socle, afin de promouvoir une approche des droits sociaux par les droits humains, et notamment les droits de l'enfant.

Pour que le socle européen des droits sociaux serve effectivement à renforcer la dimension sociale du Semestre européen, il doit servir de référence dans le cadre du processus du Semestre européen, et notamment dans l'élaboration des recommandations spécifiques par pays. Des indicateurs de suivi doivent être mis en place.

### 8. Êtes-vous d'accord avec les propositions contenues dans la communication concernant le champ d'application, les domaines et les principes du socle? (Si vous souhaitez formuler des commentaires détaillés sur l'un des vingt domaines, veuillez vous reporter à la section «Commentaires détaillés par domaine» ci-dessous)

	Je suis tout à fait d'accord	Je suis d'accord	Je ne suis pas d'accord	Je ne suis pas du tout d'accord
1. Compétences, éducation et apprentissage tout au long de la vie	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

2. Contrats de travail flexibles et sûrs	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
3. Transitions professionnelles réussies	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
4. Soutien actif à l'emploi	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
5. Égalité entre les femmes et les hommes et équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
6. Égalité des chances	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
7. Conditions d'emploi	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
8. Salaires	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
9. Santé et sécurité sur le lieu de travail	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
10. Dialogue social et participation des travailleurs	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
11. Prestations et services sociaux intégrés	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
12. Soins de santé et prestations de maladie	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
13. Pensions	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
14. Allocations de chômage	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

15. Revenu minimum	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
16. Prestations d'invalidité	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
17. Soins de longue durée	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
18. Accueil de l'enfance	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
19. Logement	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
20. Accès aux services essentiels	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

**Y a-t-il des aspects qui n'ont pas été repris de manière adéquate ou couverts jusqu'à présent?**

*2000 caractère(s) maximum*

La lutte contre la pauvreté doit faire partir du socle européen des droits sociaux, ainsi que l'intégralité des principes affirmés dans la Recommandation de la Commission européenne du 20 février 2013 "Investir dans l'enfance pour briser le cercle vicieux de l'inégalité" (et notamment ses 3 piliers : accès à des ressources suffisantes, accès à des services de qualité et d'un coût abordable, droit des enfants à participer à la vie sociale).

**9. Quels domaines et quels principes seraient primordiaux dans le cadre d'un retour à la convergence dans la zone euro? (Veuillez en choisir cinq au maximum)**

*entre 1 et 5 choix*

- 1. Compétences, éducation et apprentissage tout au long de la vie
- 2. Contrats de travail flexibles et sûrs
- 3. Transitions professionnelles réussies
- 4. Soutien actif à l'emploi
- 5. Égalité entre les femmes et les hommes et équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée
- 6. Égalité des chances
- 7. Conditions d'emploi
- 8. Salaires
- 9. Santé et sécurité sur le lieu de travail
- 10. Dialogue social et participation des travailleurs
- 11. Prestations et services sociaux intégrés
- 12. Soins de santé et prestations de maladie
- 13. Pensions
- 14. Allocations de chômage
- 15. Revenu minimum
- 16. Prestations d'invalidité
- 17. Soins de longue durée
- 18. Accueil de l'enfance
- 19. Logement
- 20. Accès aux services essentiels

*Commentaires:*

*2000 caractère(s) maximum*

La mise en oeuvre de la Recommandation de la Commission européenne du 20 février 2013 "Investir dans l'enfance pour briser le cercle vicieux de l'inégalité", et notamment de ses 3 piliers (accès à des ressources suffisantes, accès à des services de qualité et d'un coût abordable, droit des enfants à participer à la vie sociale) est indispensable pour lutter effectivement contre la pauvreté et l'exclusion sociale des enfants, et atteindre les objectifs fixés par la stratégie Europe 2020.

**10. De quelle manière faudrait-il les formuler et les rendre opérationnels? Plus précisément, pensez-vous que des normes minimales ou des critères de référence pourraient s'appliquer et présenteraient une valeur ajoutée dans certains domaines et, dans l'affirmative, lesquels?**

*2000 caractère(s) maximum*

La Recommandation de la Commission européenne du 20 février 2013 "Investir dans l'enfance pour briser le cercle vicieux de l'inégalité" contient un cadre de suivi comprenant une série d'indicateurs pertinents pour contrôler l'application de la recommandation. Leur suivi devrait être effectué dans le cadre du processus du Semestre européen, afin de renforcer la dimension sociale de ce processus.

## Commentaires détaillés par domaine

**Si vous souhaitez formuler des commentaires détaillés sur l'un des domaines, veuillez sélectionner un ou plusieurs éléments dans la liste ci-dessous et compléter les tableaux et les cases prévues pour les observations.** *(Une description détaillée des domaines et des principes est disponible à l'annexe [«Première ébauche préliminaire de socle européen des droits sociaux»](#) accompagnant la communication de la Commission [«Lancement d'une consultation sur un socle européen des droits sociaux»](#), COM[2016] 127 final).*

- 1. Compétences, éducation et apprentissage tout au long de la vie
- 2. Contrats de travail flexibles et sûrs
- 3. Transitions professionnelles réussies
- 4. Soutien actif à l'emploi
- 5. Égalité entre les femmes et les hommes et équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée
- 6. Égalité des chances
- 7. Conditions d'emploi
- 8. Salaires
- 9. Santé et sécurité sur le lieu de travail
- 10. Dialogue social et participation des travailleurs
- 11. Prestations et services sociaux intégrés
- 12. Soins de santé et prestations de maladie
- 13. Pensions
- 14. Allocations de chômage
- 15. Revenu minimum
- 16. Prestations d'invalidité
- 17. Soins de longue durée
- 18. Accueil de l'enfance
- 19. Logement
- 20. Accès aux services essentiels

## 18. Accueil de l'enfance

	Je suis tout à fait d'accord	Je suis d'accord	Je ne suis pas d'accord	Je ne suis pas du tout d'accord
Êtes-vous d'accord avec les défis décrits?	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le principe préconisé pour relever ces défis vous semble-t-il aller dans le bon sens?	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
L'Union européenne devrait-elle agir pour mettre en œuvre ce principe?	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Avez-vous d'autres commentaires ou suggestions? Par exemple: Comment faire pour relever ces défis? Comment l'Union européenne devrait-elle agir pour mettre en œuvre ce principe?

*2000 caractère(s) maximum*

Dans la lignée de la Recommandation de la Commission européenne du 20 février 2013 "Investir dans l'enfance pour briser le cercle vicieux de l'inégalité", la nécessité de l'accès à des services de qualité et d'un coût abordable doit inclure les services à la petite enfance, mais également les services d'assistance aux familles (tels que le soutien à la parentalité) et la qualité des services de soins alternatifs, tels que ceux de protection de l'enfance. Le droit des enfants à participer à la vie sociale doit également être affirmé.

## 20. Accès aux services essentiels

	Je suis tout à fait d'accord	Je suis d'accord	Je ne suis pas d'accord	Je ne suis pas du tout d'accord
Êtes-vous d'accord avec les défis décrits?	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le principe préconisé pour relever ces défis vous semble-t-il aller dans le bon sens?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
L'Union européenne devrait-elle agir pour mettre en œuvre ce principe?	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Avez-vous d'autres commentaires ou suggestions? Par exemple: Comment faire pour relever ces défis?  
Comment l'Union européenne devrait-elle agir pour mettre en œuvre ce principe?

*2000 caractère(s) maximum*

Les services essentiels devraient inclure l'accès à l'éducation, à la santé, au logement, à l'alimentation, à la culture et aux loisirs, afin de lutter effectivement contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

## **Contact**

EMPL-EUROPEAN-PILLAR-OF-SOCIAL-RIGHTS@ec.europa.eu

---